

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Subventions au bénéfice de l'association Sara Logisol pour la mise en œuvre en 2017 de mesures d'accompagnement social lié au logement (ASELL) dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder une aide financière d'un montant total de 125 000 € à l'association Sara Logisol qui sera chargée en 2017 d'exécuter les mesures d'accompagnement social lié au logement (ASELL) en faveur des personnes éligibles au dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes selon le modèle joint au rapport.

Ces conventions prendront effet à la date de leur notification mais prévoiront le subventionnement des mesures ASELL à compter du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Cette dépense d'un coût total de 125 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée